

Sous la direction de
Roland Coutanceau et Jocelyne Dahan

La parole de l'enfant

La vérité sort-elle toujours
de la bouche des enfants ?

Préface du Défenseur des droits
Jacques Toubon

DUNOD

Photo de couverture © Fotolia.com — Monkey Business

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage. Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements	d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).
--	--



DANGER

**LE PHOTOCOPIAGE
TUE LE LIVRE**

© Dunod, Paris, 2016

5 rue Laromiguière, 75005 Paris
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-074802-0

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

SOMMAIRE

LES AUTEURS VII

PRÉFACE. LA PAROLE DE L'ENFANT EN JUSTICE IX
JACQUES TOUBON
DÉFENSEUR DES DROITS

AVANT-PROPOS XI
JOCELYNE DAHAN ET ROLAND COUTANCEAU

PREMIÈRE PARTIE

REPÉRAGES

1. **Le droit d'être considéré comme une personne à part entière** 3
GENEVIÈVE AVENARD
2. **Une loi pour une meilleure protection des enfants et des familles** 13
FABIENNE QUIRIAU
3. **La parentalité au cœur des politiques familiales** 25
GÉRARD NEYRAND

DEUXIÈME PARTIE

REGARDS CROISÉS

4. **La parole de l'enfant dans la pratique judiciaire** 39
ODILE BARRAL
5. **La vérité sort-elle toujours de la bouche des enfants ?** 43
JACQUES ARGELÈS
6. **Parole et place de l'enfant dans la médiation familiale** 49
LORRAINE FILION, VANESSA RICHARD
7. **Les investigations en psychiatrie légale** 69
CLAUDE AIGUESVIVES

TROISIÈME PARTIE

RECUEILLIR LA PAROLE DE L'ENFANT

- | | |
|--|-----------|
| 8. La complexité du recueil de la parole de l'enfant | 79 |
| GÉRARD POUSSIN | |
| 9. Recueillir la parole de l'enfant victime : un exercice complexe | 91 |
| HÉLÈNE ROMANO | |
| 10. Expertise et parole de l'enfant : évaluation, analyse de témoignage ou recueil de données ? | 99 |
| ROLAND COUTANCEAU | |

QUATRIÈME PARTIE

LA PAROLE DE L'ENFANT AU PÉNAL

- | | |
|---|------------|
| 11. Enfant victime d'agression sexuelle : le cheminement de sa parole dans le cadre pénal | 111 |
| YVES-HIRAM HAESVOETS | |
| 12. L'audition judiciaire du mineur victime d'agression sexuelle : approche criminologique | 127 |
| BERNARD VILAMOT, JEAN MICHEL BRETON,
MARC PASSAMAR, OLIVIER TELLIER | |
| 13. Fausses allégations, vérité du sujet | 153 |
| JEAN-LUC VIAUX | |

CINQUIÈME PARTIE

LA PAROLE DE L'ENFANT AU CIVIL

- | | |
|--|------------|
| 14. La parole de l'enfant devant le juge aux affaires familiales | 165 |
| MARC JUSTON | |
| 15. L'audition du mineur par délégation du juge aux affaires familiales | 173 |
| JOCELYNE DAHAN | |
| 16. Syndrome d'aliénation parentale, ou logiques d'influence | 185 |
| ROLAND COUTANCEAU | |
| <i>BIBLIOGRAPHIE</i> | 195 |
| <i>TABLE DES MATIÈRES</i> | 203 |

LES AUTEURS

Claude AIGUESVIVES

Psychiatre, expert près la Cour d'Appel de Montpellier.

Jacques ARGELÈS

Ancien directeur d'associations de protection de l'enfance. Membre du Conseil scientifique et technique de l'association Docteurs Bru.

Geneviève AVENARD

Défenseuse des enfants, adjointe du Défenseur des droits

Odile BARRAL

Juge des enfants à Toulouse. Auteur de *Des enfants-otages dans les conflits d'adulte* (Érès, 2013).

Jean Michel BRETON

Officier de police judiciaire, Brigade des recherches Toulouse-Mirail.

Roland COUTANCEAU

Psychiatre, expert national, président de la Ligue française de la santé mentale, chargé d'enseignement en psychiatrie et psychologie légales à l'université Paris V, à la faculté du Kremlin-Bicêtre et à l'École des psychologues praticiens.

Jocelyne DAHAN

Médiatrice familiale diplômée d'État, formatrice, auteur de plusieurs ouvrages et nombreux articles relatifs à la médiation, à la famille, membre du Conseil national consultatif de la médiation familiale, a participé à l'institutionnalisation de la médiation familiale.

Lorraine FILION

Travailleuse sociale, médiatrice familiale, coach parental et formatrice, Québec, Canada. Lorraine Filion a co-fondé l'AIFI (Association francophone des intervenants auprès des familles séparées. www.aifi.info)

Yves-Hiram HAESEVOETS

Psychologue clinicien, psychothérapeute d'orientation psychanalytique, maître-assistant et chargé de cours des Hautes Écoles, chargé de recherches et maître de conférences à l'Université Libre de Bruxelles,

expert près des Tribunaux et du ministère de la Justice, formateur à l'Institut belge de victimologie.

Marc JUSTON

Président de Tribunal honoraire

Gérard NEYRAND

Sociologue, professeur à l'université de Toulouse.

Marc PASSAMAR

Psychiatre, pédopsychiatre, praticien hospitalier.

Gérard POUSSIN

Professeur honoraire en psychologie.

Fabienne QUIRIAUX

Ancienne conseillère technique auprès du ministre Philippe Bas pour élaborer la réforme de la protection de l'enfance entre 2005 et 2007 qui aboutira au vote de la loi du 5 mars 2007. Depuis cette date, dirigeante de la Cnape, fédération nationale d'associations investies dans la protection de l'enfant.

Vanessa RICHARD

Travailleuse sociale, Québec, Canada.

Hélène ROMANO

Docteur en psychopathologie-HDR, expert près les tribunaux.

Olivier TELLIER

Psychiatre, praticien hospitalier, Unité pour malades difficiles.

Jacques TOUBON

Défenseur des droits.

Jean-Luc VIAUX

Professeur émérite de psychopathologie, Université de Rouen.

Bernard VILAMOT

Psychiatre, pédopsychiatre, praticien hospitalier ; expert près la Cour d'Appel de Toulouse.

Préface

LA PAROLE DE L'ENFANT EN JUSTICE

Jacques TOUBON
Défenseur des droits

SELON les missions que lui a attribuées la loi organique de mars 2011, le Défenseur des droits a en charge particulièrement la défense de l'enfant et de son intérêt. Or, rien n'est plus délicat à mener à bien que le recueil de la parole des plus jeunes. Même si l'ensemble des intervenants du monde judiciaire et socio-éducatif fait preuve chaque jour d'un professionnalisme incontestable, notre Institution, à travers les milliers de dossiers qu'elle traite tous les ans, a constaté combien ce sujet était délicat.

Même si des avancées – parfois contradictoires – ont vu le jour depuis une dizaine d'années, comportant certains dispositifs protecteurs, on doit déplorer encore une forte ignorance de cette réalité et une inadaptation des procédures dans l'exercice quotidien de la justice familiale, que quelques affaires médiatisées ont permis de faire connaître.

Ce constat a conduit le Défenseur des droits à choisir le thème de la parole de l'enfant en justice. Des auditions ont été menées avec l'ensemble des acteurs qui interviennent lorsque le mineur est confronté à la justice : magistrats, avocats, associations, policiers, gendarmes ou encore médecins, enfin et surtout, les enfants eux-mêmes.

Quelle que soit la nature de la participation de l'enfant, quel que soit le domaine juridique concerné – justice pénale ou justice des affaires familiales –, des mesures particulières et protectrices doivent être mises en place par les pouvoirs publics pour le recueil de la parole de ces enfants.

Il est primordial pour notre pays, un des premiers signataires de la Convention relative aux droits de l'enfant (adoptée à l'ONU en 1989),

que la parole de l'enfant soit entendue et respectée afin de lui offrir les meilleures garanties dues à son expression.

Entendre un enfant, c'est lui permettre de s'exprimer sur les questions qui le concernent et de l'intégrer à la prise de décision des adultes. Ce droit à l'expression, à la parole est un enjeu fondamental qui concerne sa vie au quotidien et aura des répercussions sur sa vie future.

AVANT-PROPOS

Jocelyne DAHAN et Roland COUTANCEAU

LA SENSIBILITÉ à l'écoute de l'enfant s'inscrit dans l'évolution de notre société démocratique ; la loi faisant progressivement de l'enfant une personne à part entière. Mais si tout témoignage d'enfant est précieux, il doit aussi être évalué.

Dans les plaintes au pénal, il faut en apprécier la « crédibilité ».

Au civil, l'enfant est parfois « englué » dans le conflit de ses parents. Il prend parfois partie, par « loyauté » pour le parent avec lequel il vit au quotidien.

Dans quel cadre entendre sa parole ? Quelle méthodologie pour l'écouter ? Dans des situations de séparation conflictuelle du couple, comment éviter l'influence de l'un de ses parents ? Comment permettre à l'enfant de sortir d'une position d'enjeu ? Comment démêler ce qui est de sa « demande », de ce qui est de son intérêt ?

Ces questions se posent à tous les professionnels de l'accompagnement familial (juges, avocats, médecins, psychologues, experts, travailleurs sociaux, médiateurs...).

Pour tenter de répondre aux questions que chacun se pose sur la parole de l'enfant, ce livre se compose de cinq parties :

- repérages pluridisciplinaires ;
- regards croisés ;
- questionnements autour du recueil de la parole de l'enfant ;
- la parole de l'enfant au pénal ;
- la parole de l'enfant au civil.

Dans une première partie, Geneviève Avenard, la Défenseure des enfants, rend compte de l'évolution de la loi, considérant désormais l'enfant comme une personne à part entière.

Fabienne Quiriau situe le cheminement vers une meilleure protection des enfants et des familles.

En contrepoint, le sociologue Gérard Neyrand, problématise la parentalité au cœur des politiques familiales.

Dans une seconde partie, des professionnels de champs différents : Odile Barral (magistrat), Jacques Argelès (consultant), Lorraine Filion et Vanessa Richard (médiatrices), Claude Aiguesvives (pédopsychiatre

expert) développent leurs réflexions autour de la parole de l'enfant, dans leur pratique quotidienne.

Dans la troisième partie, trois auteurs : Gérard Poussin, Hélène Romano et Roland Coutanceau exposent leurs repères théoriques sur la question du recueil de la parole.

Dans une quatrième partie, s'inscrivant dans le cadre pénal, Yves-Hiram Haesevoets rend compte de sa pratique expertale.

Bernard Vilamot, Jean Michel Breton, Marc Passamar et Olivier Tellier témoignent de leur pratique de l'audition du mineur victime, dans la pluridisciplinarité.

Enfin, Jean Luc Viaux traite du sujet sensible des fausses allégations.

Dans une cinquième partie portant sur le civil, Marc Juston restitue sa longue pratique de Juge aux Affaires Familiales.

Jocelyne Dahan précise le contexte d'une pratique innovante : l'audition du mineur, par délégation du Juges aux affaires familiales.

Enfin, Roland Coutanceau tente de proposer quelques repères pouvant être partagés au-delà de débats parfois passionnés, autour du syndrome d'aliénation parentale.

Les auteurs du livre ont tenté, au-delà de leur positionnement théorique, de problématiser leurs interrogations, leurs cheminements en faisant apparaître leurs pratiques, notamment autour de situations pas toujours simples à éclairer ou à objectiver.

L'esprit du livre est de porter un regard accueillant, sensible, humain, mais aussi rigoureux et objectif sur la parole de l'enfant, pour, au-delà d'échanges parfois passionnés, réunir une dynamique pluridisciplinaire autour de la reconnaissance de l'enfant comme sujet en devenir.